

# CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

Procédure simplifiée de changement de nom de famille

## PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE

La procédure simplifiée de changement de nom permet à une personne majeure ou à une personne mineure émancipée de **changer de nom de famille** pour prendre un nom issu de sa filiation : nom du père, nom de la mère ou noms des deux parents accolés dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

**Retrouvez toutes les étapes de la démarche à suivre en suivant le lien officiel suivant :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379> (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.service-public.fr%2Fparticuliers%2Fvosdroits%2FF36379&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7C45b6be386444e4ae8eb08dad438fc54%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638055638641266249%7CUnknown%7CTWFPbGZsb3d8eyJWljoiMC4wLjAwMDAiLCJ0IjoiV2luMzliLCJBTiI6Ikk1haWwiLCJXVCi6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=%2F08QDY82s4UZx1GWsy%2BBuUKCilMdmGPWkvNCyDh6ZyE%3D&reserved=0>)

**Télécharger la notice d'explication complète :**

- Comment présenter votre demande ?
- Où déposer votre demande ?
- Liste des pièces justificatives

**Télécharger le formulaire à remplir : Cerfa N°16229\*01**

**Les informations demandées :**

- Identité
- Motif de votre demande
- Renseignements administratifs
- Attestations sur l'honneur